

Nom du Dr.		Secteur
Dr CASSAN Jacques	Conventionné	Secteur 1
Dr ADELL Jean-François	Conventionné	Secteur 1*
Dr AUDIBERT Cécile	Conventionné	Secteur 1*
Dr BERET Éric	Conventionné	Secteur 1*
Dr COSTE Marc-Olivier	Conventionné	Secteur 1*
Dr COTTIN Alain	Conventionné	Secteur 1*
Dr DUSSAIX Julien	Conventionné	Secteur 1*
Dr FESQUET Nicolas	Conventionné	Secteur 1*
Dr LESTRA Pierre-Marie	Conventionné	Secteur 1*
Dr MARTINAT Pascal	Conventionné	Secteur 1*
Dr MENNESSON Nicolas	Conventionné	Secteur 1*
Dr MIGLIARINI Gil	Conventionné	Secteur 1*
Dr NEBOUT Laurent	Conventionné	Secteur 1*
Dr POUJOL Sophie	Conventionné	Secteur 1*
Dr ADDALA Takieddine	Conventionné	Secteur 2**
Dr BOUASSIDA Iskander	Conventionné	Secteur 2**
Dr LESTRA Thibaut	Conventionné	Secteur 2**
Dr OUZZIN Nadia	Conventionné	Secteur 2**

* Ces médecins sont en secteur 1 et ont signé l'OPTAM avec l'assurance maladie, ils sont donc autorisés à pratiquer un complément d'honoraires.

** Ces médecins sont en secteur 2, ils déterminent librement leurs honoraires qui peuvent être supérieurs à ceux fixés par la convention les liant à la sécurité sociale. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure. La facturation des dépassements est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la C2S.

Renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé pour le remboursement éventuel de ces compléments d'honoraires.

SCANNER

Code	Libellé	Honoraires	+ Dépassement Secteur 1 OPTAM*	+ Dépassement Secteur 2**
ZBQH001	Scanographie du thorax avec/ou sans injection	28,56€	0€	25€
LAQK013	Scanographie des sinus	28,56€	0€	25€
ZCQH001	Scanographie de l'abdomen et du pelvis	57,11€	0€	25€
LHQK001	Scanographie du rachis lombaire	28,56€	0€	25€
ZZQH033	Scanographie du rachis du thorax, de l'abdomen et du pelvis	85,67€	0€	25€
ECQH010	Coroscanner	28,56€	entre 20€ - 40€	40€
NZQH002	Arthroscanner membres inférieurs	114,80€	entre 20€ - 45€	45€
MZQH001	Arthroscanner membres supérieur	99,77€	entre 20€ - 45€	45€

ECHOGRAPHIE / ACTE INTERVENTIONNEL

Code	Libellé	Honoraires	+ Dépassement Secteur 1 OPTAM*	+ Dépassement Secteur 2**
PCQM001	Echographie des parties molles	37,80€	0€	20€
ZCQM010	Echographie abdominale et pelvienne	74,10€	0€	20€
JAQM001	Echographie rénale et pelvienne	69,93€	0€	20€
JAQM002	Echographies dopplers	69,93€	0€	20€
KCHJ001	Ponction de la thyroïde	73,37€	40€	aucun praticien secteur 1
	Infiltration sous radiographie	41,40€	0€	35€
PCQM001	Infiltration sous échographie	48,26€	0€	35€
AGLB001 AHLH007 LHQK001	Infiltration du rachis épidual / cervical	111,81€	50€	50€
YYYY033 LHLH003	Infiltration articulaire postérieure	56,80€	0€	35€

ECHOGRAPHIE / MAMMOGRAPHIE

Code	Libellé	Honoraires	Dépassement Secteur 1 OPTAM*	Dépassement Secteur 2**
QEQQK001	Mammographie bilatérale	66,42 €	0€	20€
QEQM001	Echographie sein	41,58 €	0€	20€

IRM

Code	Libellé	Honoraires	+ Dépassement Secteur 1 OPTAM*	+ Dépassement Secteur 2**
ACQJ002	IRM cérébrale	69 €	40€	40€
NZQN001	IRM de genou	55 €	40€	40€
LHQN001	IRM lombaire	69 €	40€	40€
MZQN001	IRM membre supérieur	55 €	40€	40€
DZQN002	IRM cardiaque	69€	aucun praticien secteur 1	50€

* Ces médecins sont en secteur 1 et ont signé l'OPTAM avec l'assurance maladie, ils sont donc autorisés à pratiquer un complément d'honoraires.

** Ces médecins sont en secteur 2, ils déterminent librement leurs honoraires qui peuvent être supérieurs à ceux fixés par la convention les liant à la sécurité sociale. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure. La facturation des dépassements est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la C2S.

Renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé pour le remboursement éventuel de ces compléments d'honoraires.

EXAMENS	TARIFS
Cone Beam / Scanner implantaire en vue de la pose d'un implant dentaire	152,45 €
Injection de Plasma Riche en Plaquette (PRP)	1 injection : 100 €
Ostéodensitométrie hors nomenclature	10,00 €

Article 7 - Arrêté du 30/05/2018

« Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation »